

LA GESTION TECHNIQUE DES IMMEUBLES DE LOGEMENTS EN COPROPRIÉTÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Syndic de copropriété et administrateur de biens
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Compléter le carnet d'entretien de l'immeuble et préconiser des travaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Prise en compte de l'organisation et conception du dossier « carnet d'entretien » suivant un modèle type
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par M. Frédéric LORIOT : Expert dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Processus d'établissement (1h30)

- Description du modèle
- Les données administratives, fonctionnelles et techniques à prendre en compte

Pause (15 min)

- Les étapes de mise en œuvre
- Le recensement et les diagnostics

Pause déjeuner (1h)

Dernière mise à jour : 6 mars 2023

La gestion technique et le plan de patrimoine (1h30)

- Approche pathologique, profils de vieillissement des ouvrages
- Le carnet d'identité et de santé

Pause (15 min)

Le carnet prévisionnel d'entretien et de maintenance (1h30)

- L'audit des performances énergétiques
- Le dossier de diagnostic Global

Conclusion de la formation (30 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.